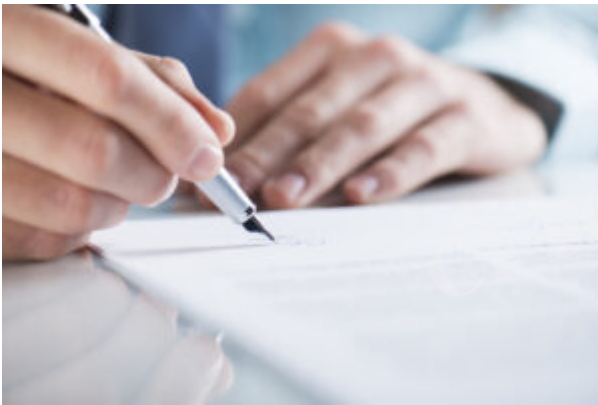




La signature CFTC NAO 2024

Description



Bonjour à toutes et tous,

Au vue du contexte, que ça soit la négociation annuelle obligatoire, les élections, la valeur de part négative et d'autres points.

La **CFTC** a pris la décision de signer le dernier accord d'entreprise *avant le 23 mai qui représente la date officielle des élections.*

La **CFTC** consciente que ce n'est pas à la hauteur de ce que l'on imagine mais le contexte est très compliquée et nous ne pouvons pas en rester là..

C'est avec des petits pas que l'on avance.

C'est grâce à vous et les équipes du terrain, peu importe les demandes certaines seront acceptées d'autres moins ou pas du tout mais au moins elles ont le mérite d'exister..

Maintenant, il reste à connaître les positions des autres organisations syndicales car pour que l'accord soit valide, il faut obligatoirement une autre organisation syndicale pour dépasser les 50% demandé par la Loi..

Encore **un grand merci** à toute l'équipe

Vous comprenez l'importance des élections.

Ps/ La communication arrivera dès que l'accord sera validé

Belle journée

A bientôt

L'équipe CFTC

CFTC Boulanger